

# CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TESSON

## --- PROCES-VERBAL DE SEANCE DU 19 JUILLET 2023

N<sup>bre</sup> de conseillers municipaux en exercice : 14  
Présents : 08  
Votants : 11

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Tesson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de M. Laurent MORICHON, Maire.

PRÉSENTS : M. Laurent MORICHON, M. Gérard BOUTON, M. Alain GENEUVRE, M. Mathieu FAVRIAU, Mme Isabelle MONNET, M<sup>me</sup> Sabrina MENAND-BOUNNE, M. David BAUDRY, M. Laurent ETOURNEAU

ABSENTS AVEC POUVOIR : M<sup>me</sup> Anne-Marie MARTIN donne pouvoir à M. Laurent ETOURNEAU, M<sup>me</sup> Elise BREMONT donne pouvoir à M. Gérard BOUTON, M<sup>me</sup> Isabelle JOGUET donne pouvoir à M. Alain GENEUVRE

ABSENTS : M<sup>me</sup> Frédérique TRASSARD, M. Régis BRANGER, M. Jacques DUBOIS

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Mathieu FAVRIAU

Vus, les articles L. 2121-15 et L. 2121-26 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19 heures 15. Monsieur FAVRIAU est nommé secrétaire de séance sur sa proposition. Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

- Approbation du Procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 26 juin 2023
- Demande de subvention au Département pour travaux sur voirie accidentogène et cheminement doux, rue du Moulin Creugnet et rue des Maunettes
- Demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Département pour aménagement du parking du futur bar-restaurant multiservices
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du 26 juin 2023. Ce dernier est approuvé.

### 1/ Procès-verbal des délibérations

1.- Demande de subvention au Conseil départemental, Direction des Infrastructures pour Travaux sur voirie accidentogène Rue du Moulin Creugnet, Rue des Maunettes et réalisation de points à temps sur différentes autres voies de la commune

Monsieur le Maire expose des demandes de subventions auprès du Département pour le financement de travaux, rues du Moulin Creugnet, rue des Maunettes et points à temps. Une

délibération du conseil municipal est nécessaire pour acter cette demande. Monsieur le Maire espère financer jusqu'à 50 % des travaux. Ceci représente environ 70 000 €.

Un cheminement piéton est prévu le long de la rue du Moulin Creugnet afin de desservir le nouveau lotissement « Les Châtaigniers ». Il est également prévu la réalisation de revêtements drainants afin de faciliter l'élimination des eaux de ruissellement pluvial.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que ces travaux sont éligibles aux subventions du Département au titre de Travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que les devis présentés par le Syndicat Départemental de la Voirie pour sécuriser la voirie, s'élèvent à :

	<b>Montant HT</b>	<b>Montant TTC</b>
Rue Moulin Creugnet	25 013,84 €	30 016,61 €
Rue des Maunettes	22 599,13 €	27 118,96 €
Différents points à temps	13 332,20 €	15 998,64 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 945,17 €</b>	<b>73 134,21 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents** :

**ACCEPTTE**

les devis du SDV 17 présentés par Monsieur le Maire

**DÉCIDE**

de solliciter, une subvention au Département de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures au titre des travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,

**AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

2.- Demande de subvention issue du produit des amendes de police auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures pour aménagement du parking du Bar Restaurant Multiservices

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune de saisir le Département pour une demande de subvention qui permettrait d'aménager un espace de parking (18 places) pour le futur bar-restaurant multiservices.

Monsieur le Maire précise que ces places sont prévues sur l'ensemble de la partie arrière de l'îlot de l'office notarial et de l'agence postale et médiathèque. Ce parking est nécessaire à l'accueil des usagers du futur bar-restaurant multiservices. Ces places profiteront également aux commerces du bourg.

Le programme de la Direction des Infrastructures visant à répartir les amendes de police perçues en 2022 est reconduit pour 2023. **Monsieur le Maire** rappelle au conseil municipal que des opérations éligibles à ce fonds seront menées par la commune et en présente le coût total et le plan de financement.

<b>OPÉRATIONS A RÉALISER</b>	<b>COÛT HT</b>
Estimatif CAILLAUD PIGUET pour Lot VRD	89 480,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>89 480,00 €</b>

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

DIRECTION DES INFRASTRUCTURES 50 % de 60 000 € HT	30 000,00 €
FONDS PROPRES DE LA COMMUNE	59 480,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>89 480,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité des présents** :

#### **ACCEPTÉ et AUTORISÉ**

Monsieur le Maire à solliciter une subvention issue du produit des amendes de police perçu en 2022 auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime, Direction des Infrastructures Service Maîtrise d'Ouvrage Routes et à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette décision.

Le conseil municipal approuve ces projets de délibérations à l'unanimité.

## **2/ Questions diverses**

### *Avancement du projet de bar-restaurant multiservices*

Monsieur le Maire annonce que l'appel d'offre du bar-restaurant multiservices sera déposé dans la semaine. Le projet a pris du retard pour cause de demandes de subventions. L'ouverture des plis est prévue le 18 septembre. Les premiers travaux sont prévus courant octobre.

La demande de subvention DSIL a été refusée (190K€). Monsieur le Maire précise toutefois que la DETR sera d'un montant de 155 000 € et reste dans l'attente d'un accord. Monsieur le Maire espère que le projet sera éligible au « Fonds Vert ». Monsieur BOUTON considère que

la commune a ses chances pour l'obtention de cette subvention, suite à un travail important de la part de l'équipe d'architectes pour garantir l'efficacité énergétique des locaux à rénover.

Monsieur le Maire évoque l'opportunité pour la commune de souscrire à une assurance « dommage-ouvrage » pour ce futur bar-restaurant multiservices, afin de prévenir un éventuel sinistre. Le montant est d'environ 6 000 € pour un taux de 0,8 %. Les élus municipaux considèrent que cette assurance serait opportune.

Monsieur le Maire a fait réaliser un état des lieux préalable du bâtiment auprès d'un bureau d'études, pour une somme de 1 400 €. Il s'avère que la structure du bâtiment est satisfaisante. Cet état des lieux sera utile à la commune en cas de litige avec les futurs maîtres d'œuvre des travaux.

#### Travaux du futur lotissement « Les Maraîchers »

L'appel d'offre du futur lotissement « Les Maraîchers » a été lancé. Une quinzaine d'entreprises a retiré le dossier. L'ouverture des plis est prévue le 31 juillet.

Monsieur le Maire évoque la nécessité pour la commune de soutenir les jeunes primo-accédants. Il propose de leur réserver plusieurs lots du futur lotissement en définissant un prix différencié au lot constructible. L'éventail de prix irait de 50 € à 80 €/mètre<sup>2</sup>.

Le conseil municipal approuve cette idée tout en suggérant à Monsieur le Maire de demander des garanties solides auprès des futurs acheteurs afin d'éviter toute spéculation. Monsieur le Maire étudiera cette proposition avec le notaire.

#### Finalisation du lotissement « Les Châtaigniers »

La finalisation du lotissement « Les Châtaigniers » est prévue pour septembre.

#### Finalisation des box commerciaux

Monsieur le Maire annonce que le projet de box commerciaux à l'entrée du bourg progresse comme prévu. Les futurs loyers seront de 500 €. Les futurs candidats seront à départager selon les projets les plus opportuns pour la commune.

#### Projet sur la propriété « Robin » à Chez Révillé

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la commune a délégué son droit de préemption à l'EPF Nouvelle-Aquitaine pour réaliser l'acquisition d'une propriété de 0,8 hectare, sur laquelle se trouve une maison ancienne à rénover (propriété « Robin »).

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la commune d'exercer à nouveau son droit de préemption pour l'achat d'une maison voisine, suite à la réception d'une déclaration d'intention d'aliéner émise par son propriétaire.

L'ensemble de la propriété est à vendre pour 50 000 €, incluant un terrain d'environ 600 mètres<sup>2</sup>. La maison en question est en état très dégradé. La commune pourrait ainsi réaliser sa rénovation et améliorer le cadre de vie du quartier « Chez Révillé ». Il est possible pour la

commune d'utiliser l'EPF Nouvelle-Aquitaine pour l'achat de cette maison et en disposer par la suite pour la mettre en location.

Le conseil municipal donne son accord pour cette préemption et invite Monsieur le Maire à préparer les futures délibérations à voter lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

#### Echéance du contrat de Guillaume JOLLIER

Monsieur le Maire annonce l'échéance du contrat de Monsieur Guillaume JOLLIER. Dès lors, il convient soit pour la commune de renouveler ce contrat, soit de débiter une démarche de titularisation. Monsieur GENEUVRE marque sa préférence pour un renouvellement de contrat.

#### Aménagement des box commerciaux

Monsieur le Maire sollicite l'avis du conseil municipal concernant le choix du bardage des futurs box commerciaux à l'entrée du bourg. L'assistance se prononce pour le choix du matériau le plus durable, malgré un prix plus élevé, cela pour éviter des frais d'entretien trop importants par la suite.

#### Vente d'un terrain à l'entreprise DUMAS PLOMBERIE

Monsieur le Maire confirme que la vente d'un terrain jouxtant le garage automobile à l'entrée du bourg sera bien conclue avec Monsieur Guillaume DUMAS, artisan sur la commune de Tesson.

#### Travaux à l'école

Monsieur le Maire expose les travaux réalisés à l'école (réfection de peintures intérieures et extérieures, décolmatage d'une canalisation).

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.*

Fait à Tesson, le 19 juillet 2023.

*Le secrétaire de séance,*



*Le maire,*



